



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mars 2026

**OBJET : Désignation d'un représentant auprès de la Société d'économie mixte des Pompes Funèbres Intercommunales (SEM PFI)**

**PRESENTS :** M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, M. R. KELLER, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, M. S. MOREL, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN.

**POUVOIRS :**

**ABSENTS :**

Mme Sylvie ALPHONSE a été élue secrétaire.

**Délibération N° : 25/2026**

**Nomenclature : 5.3.5**

**Domaine : Direction Générale des Services**

**Le rapporteur : Monsieur Christophe REVIL**

Le Rapporteur EXPOSE

VU l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner son représentant au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte des Pompes Funèbres Intercommunales.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal accepte de voter à main levée.

Le Rapporteur PROPOSE de désigner Mme Béatrice CAHU comme représentante titulaire de la commune auprès de la SEM PFI.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur  
et après en avoir délibéré à la majorité,*

DESIGNE Mme Béatrice CAHU comme représentante titulaire de la Commune auprès de la SEM PFI.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

Modalités de vote : Majorité

25 voix POUR

04 ABSTENTIONS (M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN)

La secrétaire de séance  
Sylvie ALPHONSE



Le Maire  
Christophe REVIL



Date d'affichage: 7/04/2026

Date de retrait: 7/06/2026